



Grenoble, le 24 juin 2015

Communiqué de presse

Zen en vacances ? Bénéficiez de l'opération tranquillité vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Chaque habitant peut se rendre à la compagnie de gendarmerie ou au commissariat de son lieu de résidence, pour signaler son absence en précisant les dates de départ et de retour. Une surveillance particulière sera mise en place par les forces de l'ordre durant toute la période des vacances signalées.

L'opération tranquillité vacances, qu'en est-il en Isère ?

En 2014 en Isère, pendant les vacances d'été, 740 départs en vacances ont été signalés aux forces de police et 3 901 aux forces de gendarmerie. 4 641 domiciles ont donc fait l'objet d'une surveillance accrue.

L'efficacité de ce dispositif étant avérée, **la préfecture recommande aux personnes laissant leur domicile ou leur commerce pour les vacances de s'enregistrer auprès de leur commissariat de police ou de leur brigade de gendarmerie.**

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.

Retrouvez tous les conseils pour lutter contre les cambriolages sur le site du ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr /
twitter.com/Prefet38